



Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 18/11/2014 Date de révision: 26/03/2024 Version: 2.8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Exodime M25
UFI : KVGf-7T7F-S50S-W5QG
N° CE : 222-059-3
N° CAS : 3332-27-2
Type de produit : Solution aqueuse.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle, Traitement industriel
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion
Utilisation de la substance/mélange : agents de surface non ioniques

Titre	Descripteurs d'utilisation
Fabrication de substances (ES Réf.: 1.0)	SU8, PC35, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, ERC1
Formulation (ES Réf.: 2.0)	SU3, SU10, PC21, PC25, PC31, PC35, PC37, PC39, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15, AISE spERC 2.1 j, k, l v1; COLIPA spERC 2.1 a, b, c v1:
Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ES Réf.: 4.0)	SU3, PC25, PC35, PC37, PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC17, AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1
Utilisation à grande dispersion (ES Réf.: 3.0)	SU3, SU22, PC21, PC31, PC35, PC39, PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, ERC8a
Utilisation à grande dispersion (ES Réf.: 5.0)	SU21, PC35, PC39, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EOC Surfactants
Durmakker 35
BE- 9940 Evergem – Oost Vlaanderen
Belgium
T +3255235858 - F +3255235859
reach@eocgroup.com - www.eocgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32479110190

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Allemagne	Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftgebäude), UG	Hindenburgdamm 30 12203	+49 (0) 30 19240	
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale	Stubenring 6 1010	+43 1 406 43 43	

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център Многопрофилна болница за активно лечение и спешна медицина "Н.И.Пирогов"	бул. Ген. Едуард И. Тотлебен 21 1606	+359 2 9154 233	
Chypre	Κέντρου Δηλητηριάσεων		1401	Horaires d'ouverture : 24/24, 7/7
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada	Ksaverska Cesta 2 p.p. 291 10000	+385 1 234 8342	Informations disponibles 24/7 en croate et en anglais
Danemark	Gifflinjen Bispebjerg Hospital	Bispebjerg Bakke 23E Opgang 20 C 2400	+45 82 12 12 12	
Espagne	Servicio de Información Toxicológica Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses, Departamento de Madrid	C/José Echegaray nº4 28232	+34 91 562 04 20	(Urgences toxicologiques uniquement). Informations en espagnol (24/7)
Estonie	Mürgistusteabekeskus Terviseamet	Paldiski mnt 81 10614	16662 +372 7943 794	L'appel à la hotline est anonyme et au prix d'un appel local
Finlande	Myrkytystietokeskus	Stenbäckinkatu 9 PO BOX 100 00029	+358 800 147 111 +358 9 471 977	Disponible 24/24 0800 147 111 (gratuit) 09 471 977 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035	+33 3 83 22 50 50	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762	+30 21 07 79 37 77	
Irlande	National Poisons Information Centre Beaumont Hospital	PO Box 1297 Beaumont Road 9	+353 1 809 2566 (Healthcare professionals-24/7) +353 1 809 2166 (public, 8am - 10pm, 7/7)	
Islande	Eitrunarmiðstöð Landspítali	101	+354 543 22 22 +354 543 10 00	À toute heure, chaque jour
Italie	Centro Antiveleni di Roma CAV Policlinico "Umberto I", Università di Roma	Viale del Policlinico, 155 00161	+39 06 4997 8000	
Lettonie	Valsts ugunsdzēsības un glābšanas dienests Toksikoloģijas un sepses klīnikas Saindēšanās un zāļu informācijas centrs	Hipokrāta 2 1038	112 +371 67 04 24 73	travaille 24 heures sur 24

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Lituanie	Apsinuodijimų informacijos biuras	Šiltnamių g. 29 04130	+370 5 236 20 52 +370 687 53378	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Malte	Medicines & Poisons Info Office	Mater Dei Hospital MSD 2090	+356 2545 6508	
Norvège	Giftinformasjonen Helsedirektoratet	P.O. Box 7000 St. Olavs Plass 130	+47 22 59 13 00	Horaires d'ouverture : 24/24, 7/7
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Huispostnummer B.00.118 Postbus 85500 3508 GA	+31 88 755 80 00	Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Pologne	Pomorskie Centrum Toksykologii Szpital MSWiA	Ul. Kartuska 4/6 80-104	+48 58 682 04 04 +48 58 309 83 83	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013	+351 800 250 250	
République Tchèque	Toxikologické informační středisko Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK	Na Bojišti 1 120 00	+420 224 919 293 +420 224 915 402	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca	+40 21 230 8000	
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie	Limbová 5 833 05	+421 2 54 77 41 66	
Slovénie	Center za klinično toksikologijo in farmakologijo Univerzitetni klinični, Center ljubljana	Zaloška 7 1000	112 +386 522 52 83	
Suède	Giftinformationscentralen	Solna Strandväg 21 171 54	112 – begär Giftinformation	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

N,N-dimethyltétradécylamine N-oxide

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
N,N-dimethyltétradécylamine N-oxide	N° CAS: 3332-27-2 N° CE: 222-059-3 N° REACH: 01-2119949262-37	25	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Rincer abondamment avec de l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Après absorption. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Endommagement/irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau. Dioxyde de carbone (CO2). sable. Tous les agents d'extinction sont utilisables.
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Basse.
Danger d'explosion	: Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Rester du côté d'où vient le vent. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
Instructions de lutte contre l'incendie	: recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.
Protection en cas d'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Gants. un équipement de protection du visage. des vêtements de protection. Au contact du sol, peut former un film glissant, d'où un risque de chutes.
Procédures d'urgence	: Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage.
Procédures d'urgence	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.
Procédés de nettoyage	: Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Nettoyer dès que possible tout déversement, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Autres informations	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se conformer aux réglementations en vigueur. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter une introduction dans l'environnement. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Mesures d'hygiène	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Nettoyez régulièrement les réservoirs en vrac pour éviter l'accumulation de bactéries.
Conditions de stockage	: Protéger contre : gel. Protéger des radiations solaires directes.
Température de stockage	: voir fiche technique
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Se conformer aux réglementations en vigueur. Recueillir le produit répandu.
Matériaux d'emballage	: Plastique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.4. DNEL et PNEC

N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide (3332-27-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	11 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6.2 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0.44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1.53 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	5.5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.0335 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.00335 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.0335 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0.0335 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	5.24 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.524 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1.02 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0.000111 kg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	24 mg/l

Maniement sûr

: voir paragraphe 7

Indications complémentaires

: Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact avec la peau.

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile (thickness: 0.38mm)

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Non applicable

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: comme liquide.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Non concluant
Point de fusion	: comme de l'eau
Point de congélation	: comme de l'eau
Point d'ébullition	: comme de l'eau
Inflammabilité	: Non inflammable
Propriétés explosives	: Aucun(e).
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: Aucun(e). Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 150 °C
pH	: 7 – 9
Viscosité, cinématique	: Voir ci-dessous.
Viscosité, dynamique	: ≤ 4000 mPa·s BROOKFIELD RV 3/4 @20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Voir séparément les substances
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Voir séparément les substances
Pression de vapeur	: comme de l'eau
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0.96 kg/l @ 20°C
Densité relative	: Voir ci-dessous.
Densité relative de vapeur à 20°C	: comme de l'eau
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: comme de l'eau
Autres propriétés	: Aucun(e).

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Acides forts.

10.2. Stabilité chimique

SECTION 7: Manipulation et stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

SECTION 7: Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Produits réagissant violemment ou de manière explosive avec l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide (3332-27-2)

DL50 orale rat	1064 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 7 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Exodime M25 (3332-27-2)

Viscosité, cinématique : Voir ci-dessous.

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide (3332-27-2)

CL50 - Poisson [1]	2.67 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	3.1 mg/l
CEr50 algues	0.19 mg/l
NOEC (chronique)	0.067 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide (3332-27-2)

Persistance et dégradabilité	ce surfactant respecte le critère de biodégradabilité tel que stipulé dans le règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Biodégradation	> 80 % OECD 310

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Exodime M25 (3332-27-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Voir séparément les substances
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Voir séparément les substances

N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide (3332-27-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.69
------------------------------------------------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Exodime M25 (3332-27-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination selon les directives communautaires 75/442/EC, 91/689/EC et 2008/98/EC relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Pas de traitement des eaux usées requis sur site avant rejet vers une station d'épuration municipale.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ce produit ne peut être déversé sur une décharge ni injecté en puits profond. Recyclé/valorisé. Eliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 3082
N° ONU (IMDG) : UN 3082
N° ONU (IATA) : UN 3082
N° ONU (ADN) : UN 3082
N° ONU (RID) : UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA) : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (myristamine oxide), 9, III, (-)
Description document de transport (IMDG) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (myristamine oxide), 9, III, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA) : UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (N,N-dimethyltetradecylamine N-oxide), 9, III
Description document de transport (ADN) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (myristamine oxide), 9, III
Description document de transport (RID) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (myristamine oxide), 9, III

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9
Étiquettes de danger (ADR) : 9



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Étiquettes de danger (IATA) : 9



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9
Étiquettes de danger (ADN) : 9



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9
Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur


Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux prescriptions

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Code de classification (ADR)	: M6
Disposition spéciale (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	: 
Code de restriction en tunnels (ADR)	: -
Code EAC	: •3Z

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Soumis aux prescriptions
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Soumis aux prescriptions
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA)	: 9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M6
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux prescriptions
Code de classification (RID) : M6
Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW31
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. autres réglementations (UE). Non applicable.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	Exodime M25
3(c)	Exodime M25

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Directive Seveso (2012/18/UE, réduction des risques de catastrophes)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200
E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2		Modifié	
14		Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1	
AISE spERC 2.1 j, k, l v1:	Formulation of liquids detergents/maintenance products: High viscosity (large, medium/small and very small scale)
COLIPA spERC 2.1 a, b, c v1:	Formulation of low viscosity liquids (Shampoo, hair conditioner, shower gel, foam bath) (large scale/medium/small scale)
ERC1	Fabrication de la substance
ERC8a	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC25	Fluides pour le travail des métaux
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14	Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC17	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU8	Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Toutes les recommandations relatives à l'utilisation de nos produits transmises par écrit, oralement, ou qu'elles découlent de données ou de résultats de tests, sont basées sur nos connaissances au moment où ces recommandations sont communiquées. Lorsque des informations complémentaires sont portées à notre connaissance, ces recommandations sont adaptées. De plus, elles peuvent être influencées par des circonstances qui échappent à notre contrôle. Indépendamment de telles recommandations, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les produits, tels que nos livrons, conviennent à l'usage et à l'objectif qu'il vise. Etant donné que nous ne pouvons pas contrôler l'application, l'utilisation et la transformation des produits, nous n'en acceptons pas la responsabilité. L'utilisateur veillera à ce que l'utilisation prévue des produits ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Exodime M25

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe à la fiche de données de sécurité

Scénario(s) d'exposition du produit	
Type de SE	Titre SE
Travailleur	Fabrication de substances
Travailleur	Formulation
Travailleur	Utilisation à grande dispersion
Travailleur	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Consommateur	Utilisation à grande dispersion

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition 1.0

Fabrication de substances	
ES Réf.: 1.0	
ES Type: Travailleur	
Descripteurs d'utilisation	SU8 PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 PC35 ERC1
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation sur les sites industriels (IS)
Méthode d'évaluation	Utilisé ECETOC TRA modèle. Utilisé le modèle EUSES.

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)

PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	20-40% Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Quantités utilisées	Non requis	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 4:	8 Std./Jour
	PROC 8a:	8 Std./Jour
	PROC 8b:	8 Std./Jour
	PROC 9:	8 Std./Jour
	PROC 15:	2 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Echantillonnage du produit	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Partiellement. Utilisé dans des systèmes clos	
	Procédé par lots	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation locale assistée - efficacité d'au moins [%]:	90
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Autres informations : OHSAS	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée. Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC1)

ERC1	Fabrication de la substance
------	-----------------------------

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	20-40% Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Part utilisée à la source principale :	1
	Fréquence:	30 Jour/Année
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Partiellement, Système clos	
	S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Partiellement. Système clos	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Endiguer et contenir le déversement	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.	
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	Non applicable car il n'y a pas de rejet vers les eaux usées	
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales	
Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets	Non applicable	

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.1	L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail, sauf indication contraire.
-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

3.2. Environnement

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.2	Utilisé le modèle EUSES.
-----	--------------------------

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation énoncées dans la section 2 sont mises en oeuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les PNECs lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Aucun renseignement disponible

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition 2.0

Formulation	
ES Réf.: 2.0	
ES Type: Travailleur	
Descripteurs d'utilisation	SU3, SU10 PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 PC21, PC25, PC31, PC35, PC37, PC39 AISE spERC 2.1 j, k, l v1.; COLIPA spERC 2.1 a, b, c v1:
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation sur les sites industriels (IS)
Méthode d'évaluation	Utilisé ECETOC TRA modèle. Utilisé le modèle EUSES.

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC14	Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	20-40% Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 1,2,3,4,5,8a,8b,9,14,15:	8 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
	Utilisation intérieure.	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Couvre les utilisations à températures ambiantes	
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	--

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Utilisé dans des systèmes clos	
	Procédé par lots	
	Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisé dans des systèmes clos	
	Procédé par lots	
	formation d'aérosol ou de nébulosité	Négligeable.
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement

AISE spERC 2.1, COLIPA spERC 2.1

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Périodes de rejet par an	
	grande échelle,moyenne échelle	220 Jour/Année
	petite échelle	20 Jour/Année
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque	Le débit des eaux de surface réceptrices est 18000 m ³ /j	
	Facteur de dilution local eau douce:	10
	Facteur de dilution local eau de mer:	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	systèmes ouverts :(Livraison de matière première,Manipulation),(Semi-),Système clos,Utilisation intérieure/extérieure.	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non spécifié	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Part de rejet dans l'air dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	Non applicable
	AISE SPERC 2.1.j.v1. AISE SPERC 2.1.k.v1. AISE SPERC 2.1.l.v1	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.1 grande échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.2 moyenne échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.4 petite échelle
	AISE SPERC 2.1.g.v1. AISE SPERC 2.1.h.v1. AISE SPERC 2.1.i.v1	
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.01 grande échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.1 moyenne échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.02 petite échelle
	COLIPA SPERC 2.1.a.v1. COLIPA SPERC 2.1.b.v1. COLIPA SPERC 2.1.c.v1	
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.1 grande échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.2 moyenne échelle
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	0.4 petite échelle
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	Recycler le produit ou l'éliminer en sécurité	
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	Rejet dans une station municipale d'épuration des eaux :	2000 m ³ /j
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination	Non applicable	
Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets	Non applicable	

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.1	Utilisé ECETOC TRA modèle.
-----	----------------------------

3.2. Environnement

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.2	AISE SPERC 2.1.j.v1,AISE SPERC 2.1.k.v1,AISE SPERC 2.1.l.v1,COLIPA SPERC 2.1.a.v1,COLIPA SPERC 2.1.b.v1,COLIPA SPERC 2.1.c.v1
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation énoncées dans la section 2 sont mises en oeuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les PNECs lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Aucun renseignement disponible

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition 3.0

Utilisation à grande dispersion

ES Réf.: 3.0
ES Type: Travailleur

Descripteurs d'utilisation	SU3, SU22 PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15 PC21, PC31, PC35, PC39 ERC8a
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels (PW)
Méthode d'évaluation	Utilisé ECETOC TRA modèle. Utilisé le modèle EUSES.

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1.1. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11)

Utilisation professionnelle de produits pour le linge

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 1	8 Std./Jour
	PROC 4	15 min/jour
	PROC 8a, 11	20 min/jour
	PROC 10	400 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Utilisé dans des systèmes clos. Machine wash	
	Utilisé dans des systèmes clos. Machine wash	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Distributeurs automatiques. Détergents	
	Ventilation locale. Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	Changing of container
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	Changing of container

2.1.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10)

Utilisation professionnelle de produits pour la vaisselle	
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 1, 2	8 Std./Jour
	PROC 8a	15 min/jour
	PROC 8b	5 min/jour
	PROC 10	4 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvrir les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisé dans des systèmes clos. Machine wash	
	Ventilation locale. Non requis	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	Changing of container
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	Changing of container

2.1.3. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13)

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage des surfaces	
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 8a	16 min/jour
	PROC 10	8 Std./Jour
	PROC 11	40 min/jour
	PROC 13	8 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

2.1.4. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC10, PROC11)

Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols

PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 8a	16 min/jour
	PROC 10	8 Std./Jour
	PROC 11	40 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	Changing of container
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	Changing of container

2.1.5. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13)

Utilisation professionnelle de produits de maintenance

PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 2, 10	8 Std./Jour
	PROC 8b	40 min/jour
	PROC 11	10 min/jour
	PROC	5 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	Déboucheurs canalisations. Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	Déboucheurs canalisations. Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs

2.1.6. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11)

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage des véhicules	
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 4, 10	8 Std./Jour
	PROC 8a	30 min/jour
	PROC 11	40 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
	Pulvérisation	Tout le corps
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	
	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des voies respiratoires APF 10x	
	Possibilité de l'exposition avec : . Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

2.1.7. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC10)

Utilisation professionnelle de liquides alimentaires et de produits pharmaceutiques AISE P808.1, P808.2	
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 8a	16 min/jour
	PROC 10	8 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis	

2.1.8. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a, PROC10, PROC11)

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage des façades/surfaces	
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 8a	15 min/jour
	PROC 10, 11	8 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
	Utiliser une protection oculaire appropriée	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des voies respiratoires APF 10x	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	
	Possibilité de l'exposition avec : . Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

2.1.9. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13)

Utilisation professionnelle de dispositifs médicaux	
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 1,10	8 Std./Jour
	PROC 8a	16 min/jour
	PROC 11	40 min/jour
	PROC 13	60 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
	Utiliser une protection oculaire appropriée	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.1.10. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC15)

Nettoyage et maintenance des équipements - Utilisation en laboratoire		
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	

Caractéristiques du produit		
État physique du produit	Solide, Liquide	
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %	

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 15	40 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC8a)

ERC8a	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)	
-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Caractéristiques du produit		
État physique du produit	Solide, Liquide	
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse.	

Conditions opératoires		
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Utilisation/rejet continu	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque	Le débit des eaux de surface réceptrices est 18000 m³/j	
	Facteur de dilution local eau douce:	10

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
	Facteur de dilution local eau de mer:	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Non spécifié	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non spécifié	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Part de rejet dans l'air dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	Non applicable
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	100 %
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	Non spécifié	
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	Rejet dans une station municipale d'épuration des eaux :	2000 m ³ /j
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination	Non applicable	
Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets	Non applicable	

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Informations pour contribution au scénario d'exposition	
2.1.1	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.2	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.3	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.4	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.5	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.6	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.7	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.8	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.9	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.10	Utilisé ECETOC TRA modèle.

3.2. Environnement

Informations pour contribution au scénario d'exposition	
2.2	Utilisé le modèle EUSES.

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation énoncées dans la section 2 sont mises en oeuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les PNECs lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Aucun renseignement disponible

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition 4.0

Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ES Réf.: 4.0
ES Type: Travailleur

Descripteurs d'utilisation	SU3 PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC17 PC25, PC35, PC37 AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation sur les sites industriels (IS)
Méthode d'évaluation	Utilisé ECETOC TRA modèle. Utilisé le modèle EUSES.

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1.1. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC8b)

Utilisation industrielle de produits pour le linge

PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 2	8 Std./Jour
	PROC 15	15 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Utilisé dans des systèmes clos	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisé dans des systèmes clos	
	Distributeurs automatiques. Détergents	
	Ventilation locale. Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.1.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10)

Utilisation industrielle de produits de nettoyage des véhicules	
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 4, 10	8 Std./Jour
	PROC 7	16 min/jour
	PROC 8b	30 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
	Pulvérisation	Tout le corps
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	
	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des voies respiratoires APF 10x	
	Possibilité de l'exposition avec : Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

2.1.3. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC13)

Utilisation industrielle de produits pour les aliments, boissons, médicaments et cosmétiques	
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 1, 4, 7, 13	8 Std./Jour
	PROC 8b	1 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
	Pulvérisation/brumisation par application mécanique	Tout le corps
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	
	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des voies respiratoires APF 10x	
	Possibilité de l'exposition avec : . Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

2.1.4. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC7, PROC8b)

Utilisation industrielle de produits de nettoyage des façades/surfaces	
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 8b	10 min/jour
	PROC 7	8 Std./Jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation extérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	
	Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des voies respiratoires APF 10x	
	Possibilité de l'exposition avec : Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

2.1.5. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4, PROC8b)

Utilisation industrielle de produits de traitement de l'eau	
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %
-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 4	8 Std./Jour
	PROC 8b	10 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation extérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	Transfert de substance ou de préparation. undiluted product
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	Transfert de substance ou de préparation. undiluted product

2.1.6. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC10, PROC17)

Utilisation industrielle de produits de traitement des métaux

PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC17	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 2, 4, 10, 17	8 Std./Jour
	PROC 8b	1 Std./Jour
	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Opérations d'usinage des métaux	Tout le corps
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	
	Opérations d'usinage des métaux	Manipuler derrière un écran de protection

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation locale assistée - efficacité d'au moins [%]:	90
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	≥ Porter des gants appropriés testés selon EN374 2	
	Possibilité de l'exposition avec : Tout le corps. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau. Porter un écran facial approprié	

2.1.7. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC15)

Utilisation industrielle de Contrôle qualité	
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	≤ 30% Solution aqueuse.

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	négligeable	
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	PROC 15	40 min/jour
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure.	
	Couvre les utilisations à températures ambiantes	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non requis	
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Non requis	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques

	Inspection et maintenance régulières des machines et équipements	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Porter des gants appropriés testés selon EN374. ≥ Catégorie 2	

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1)

Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1	
--------------------------	--

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Utilisation/rejet continu	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque	Le débit des eaux de surface réceptrices est 18000 m ³ /j	
	Facteur de dilution local eau douce:	10
	Facteur de dilution local eau de mer:	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Non spécifié	

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Non spécifié	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Part de rejet dans l'air dû au traitement (rejet initial avant les MGR) :	Non applicable
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) : (spERC 4.1)	100 % (spERC 5.1: Hypothèse la plus défavorable)
	Part de rejet dans les eaux usées dû au traitement (rejet initial avant les MGR) : (spERC 5.1)	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	Non spécifié	
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	Rejet dans une station municipale d'épuration des eaux :	2000 m ³ /j
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination	Non applicable	
Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets	Non applicable	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.1.1	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.2	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.3	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.4	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.5	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.6	Utilisé ECETOC TRA modèle.
2.1.7	Utilisé ECETOC TRA modèle.

3.2. Environnement

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.2	AISE ERC 4.1v1 and 5.1v1
-----	--------------------------

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation énoncées dans la section 2 sont mises en œuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les PNECs lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Aucun renseignement disponible

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition 5.0

Utilisation à grande dispersion

ES Réf.: 5.0
ES Type: Consommateur

Descripteurs d'utilisation	SU21 PC35, PC39 ERC8a
Processus, tâches et activités couverts	Utilisation par les consommateurs (C)
Méthode d'évaluation	ConsExpo v4.1 Utilisé le modèle EUSES.

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1.1. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Produits pour la lessive

PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit

État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	Quantité utilisée par application	200 g Poudre
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Machine wash, Fréquence d'exposition	0.25 minutes
	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006) :	
	Machine wash, Durée d'exposition	365 Jour/Année
	Poudres détergentes	
	Liquides détergents	
	Machine wash, Durée d'exposition	365 Jour/Année
	Machine wash, Fréquence d'exposition	0.75 minutes
	Hand wash, Durée d'exposition	104 Jour/Année
	Hand wash, Fréquence d'exposition	10 minutes
	Hand wash, Durée d'exposition	104 Jour/Année
	Hand wash, Fréquence d'exposition	10 minutes
	Laundry pre-treatment products	
	Détachants (liquides), Fréquence d'exposition, (Washing)	128 Jour/Année
	Détachants (liquides), Durée d'exposition, (Washing)	10 minutes
Détachants (aérosols), Fréquence d'exposition, (Washing)	128 Jour/Année	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
	Détachants (aérosols),Durée d'exposition,(Washing)	0.05 minutes
	Détachants (aérosols),Durée d'exposition,(Pulvérisation)	10 minutes
	Pâtes,Fréquence d'exposition,(Washing)	128 Jour/Année
	Pâtes,Durée d'exposition,(Washing)	10 minutes
	Adoucissants (linge),Durée d'exposition	0.75 minutes
	Adoucissants (linge),Fréquence d'exposition	365 Jour/Année
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Poudres détergentes	
	Machine wash	Génération/dégagement de poussière. exposition par inhalation
	Hand wash,Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
	Liquides détergents	
	Hand wash	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure.	
	Volume de la chambre	1 m ³
	taux minimaux d'aspiration pour le domaine d'utilisation (taux de renouvellement de l'air par heure):	2

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau	
	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis	

2.1.2. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Produit de lavage de la vaisselle	
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Quantité utilisée par application	7 g
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	AISE REACT	Valeurs par défaut
	Fréquence d'exposition	3 t/jour
	Liquides vaisselle	
	Durée d'exposition	0.75 h
	Produits lave-vaisselle	
	Fréquence d'exposition	Non applicable

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
	Durée d'exposition	Non applicable
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Poudres détergentes	
	Hand wash, Zone de contact cutané	Mains et avant-bras
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	aucune/aucun	

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau	
	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis	

2.1.3. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)	
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Nettoyants liquides	Dilution pour application de l'utilisation 63g/5L. (eau)
	Nettoyant, Gel	63 g
	Nettoyants aérosols	≈ 16.2 g
	Lingettes	3.4 g
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006)	
	gel, Nettoyant	104 Times per Year
	Nettoyants liquides	104 Times per Year
	Nettoyants aérosols	365 Times per Year
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Lingettes	365 Times per Year
	Nettoyants liquides	Mains et avant-bras
	formation de gel, Nettoyant	deux mains
	Nettoyants aérosols	exposition par inhalation. exposition dermique. exposition orale
	Lingettes	paume d'une main

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	aucune/aucun

Mesures de gestion des risques	
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau
	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis

2.1.4. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Nettoyant sanitaires. Procédé manuel	
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la substance dans le produit à 10 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006)	
	Nettoyage salle de bain (aérosol)	35 g
	Nettoyage salle de bain (liquide)	44 g
	Nettoyants WC (acides)	55 g
	Nettoyants WC (Javel)	80 g
	Nettoyants WC pour rebord (solides)	70 g
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006)	
	Nettoyage salle de bain (aérosol), Fréquence d'exposition	1 Times per week
	Nettoyage salle de bain (liquide), Fréquence d'exposition, (à teneur acide)	4 Times per Year
	Nettoyage salle de bain (aérosol), Durée d'exposition	1.5 minutes
	Nettoyants WC (acides), Durée d'exposition	2 minutes
	Nettoyants WC (acides), Fréquence d'exposition	260 Times per Year
	Nettoyants WC (Javel), Fréquence d'exposition	120 Times per Year
	Nettoyants WC (Javel), Durée d'exposition	3 minutes
	Nettoyants WC pour rebord (solides), Fréquence d'exposition	10 Utilise par jour
	Nettoyants WC pour rebord (solides), Durée d'exposition	5 minutes

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Nettoyants aérosols	exposition par inhalation. exposition dermique. exposition orale
	Nettoyants liquides	exposition dermique
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	procédé de pulvérisation	6.4 m ² application area. estimé (ConsExpo)
	Nettoyants liquides	6.4 m ² application area. estimé (ConsExpo)

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon	
	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis	

2.1.5. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Nettoyant sols. Procédé manuel	
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Solution aqueuse, Limiter la teneur de la substance dans le produit à 15 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Nettoyage des tapis (liquides)	0.5 l
	Poudres pour tapis	2200 g
	Détachants aérosols pour tapis	4 g
	Nettoyage des sols (liquides)	250 g
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006)	
	Nettoyage des tapis (liquides),Fréquence d'exposition	0.5 Times per Year
	Poudres pour tapis,Fréquence d'exposition	0.5 Times per Year
	Détachants aérosols pour tapis	10 Times per Year
	Nettoyage des sols (liquides),Fréquence d'exposition	104 Times per Year
	Nettoyage des sols (liquides),Durée d'exposition	30 minutes dermique.
	Nettoyage des sols (liquides),Durée d'exposition	4 h Inhalation

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Conditions opératoires		
	Poudres pour tapis, Durée d'exposition	
	Nettoyage des tapis (liquides), Durée d'exposition	110 minutes
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Nettoyage des tapis (liquides)	deux mains
	Poudres pour tapis	exposition dermique. exposition orale
	Détachants aérosols pour tapis	Non applicable
	Nettoyage des sols (liquides)	Mains et avant-bras. exposition par inhalation
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Nettoyage des tapis (liquides)	22 m ² application area
	Poudres pour tapis	22 m ² application area
	Nettoyage des sols (liquides)	22 m ² application area

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau	
	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Non requis	

2.1.6. Sous-scénario contrôlant l'utilisation finale du consommateur (PC35, PC39)

Nettoyants fous	
PC35	Produit de lavage et de nettoyage
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels

Caractéristiques du produit	
État physique du produit	Solide, Liquide

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Quantités utilisées	24 g
Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	Cleaning Products Fact Sheet, Report No. 320104003/2006 RIVM (2006)	
	Fréquence d'exposition	26 Times per Year
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Nettoyants fous	exposition orale. exposition par inhalation. exposition dermique
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	procédé de pulvérisation	0.9 m ²

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures concernant l'information et les instructions aux consommateurs	Se laver mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains à l'eau et au savon	
	Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau	

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Non requis

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC8a)

Utilisation à grande dispersion

ERC8a

Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Caractéristiques du produit

État physique du produit

Solide, Liquide

Concentration de la substance dans le produit

Solution aqueuse.

Conditions opératoires

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Utilisation/rejet continu

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque

Le débit des eaux de surface réceptrices est 18000 m³/j

Facteur de dilution local eau douce:

10

Facteur de dilution local eau de mer:

100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Non spécifié

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Débit supposé de la station d'épuration municipale (m³/jour):

2000

Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination

Non applicable

Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets

Non applicable

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.1.1	AISE REACT,Consexpo v4.1,ConsExpo v4.1
2.1.2	AISE REACT
2.1.3	Consexpo v4.1,ConsExpo v4.1
2.1.4	Consexpo v4.1,ConsExpo v4.1
2.1.5	Consexpo v4.1,ConsExpo v4.1
2.1.6	Consexpo v4.1,ConsExpo v4.1

3.2. Environnement

Informations pour contribution au scénario d'exposition

2.2	Non applicable
-----	----------------

Exodime M25

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

N° CAS: 3332-27-2 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence du grand public applicables lorsque les conditions d'exploitation/mesures de gestion des risques énoncées dans la section 2 sont mises en oeuvre.
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les PNECs lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont maintenus à des niveaux au moins équivalents.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Aucun renseignement disponible